

133 - Opérateurs de l'habitat

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/89

Résumé :

Le présent rapport concerne l'aide départementale aux différents organismes participant à la mise en oeuvre de la politique départementale de l'habitat.

Il s'agit en particulier d'organismes apportant un conseil aux particuliers ou aux collectivités dans leurs projets d'habitat, comme l'association départementale d'information sur le logement (ADIL) ou les organismes de suivi animation dans le cadre de programmes d'intérêt général d'amélioration de l'habitat comme 'Rénov'Habitat 67' ou 'Adapt'Logis 67'. Ces outils d'ingénierie permettent de mettre en oeuvre les orientations du plan départemental de l'habitat signé le 5 mai 2010.

L'exercice de cette compétence forte de la collectivité se traduit au plan budgétaire par des crédits prévus pour 2012 qui s'élèvent à 952 000 € (1,417 M€ en 2011). L'évolution des crédits par rapport à 2011 est liée principalement à l'achèvement du plan stratégique de patrimoine d'OPUS 67 (400 000 € de CP 2011 sur une dotation de 3 000 000 € octroyée en 2004).

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAT	Direction de l'Habitat	952 000,00 €
	TOTAL	952 000,00 €

1333 - Conseil en matière d'habitat

Crédits proposés au B.P. 2012 : 947 000 €

Crédits inscrits au B.P. 2011 : 950 000 €

Ce mode d'action concerne l'ensemble des soutiens financiers du Département aux organismes apportant du conseil aux maîtres d'ouvrages dans le domaine de l'habitat (suivi animation de programmes d'intérêt général d'amélioration de l'habitat comme « Rénov'Habitat 67 » ou « Adapt'Logis 67 ») mais aussi aux particuliers comme l'association départementale d'information sur le logement.

Le volume de crédits consacré à ce mode d'action se monte à 947 000 € (950 000 € en 2011). Dans le cadre d'un budget globalement constant, la priorité a été donnée à la poursuite des missions de suivi animation des programmes d'intérêt général PIG « Rénov'Habitat 67 » (passant de 472 000 € à 482 000 €) et « Adapt'Logis 67 » (constant à 258 000 €). Ces dispositifs sont essentiels à la mise en oeuvre de la politique de l'habitat à l'échelle des territoires et contribuent à l'atteinte des objectifs que le Département s'est donnés pour lutter contre la précarité énergétique et pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Ces dispositifs font l'objet d'un cofinancement de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) à hauteur de 30 %.

Par ailleurs, le Département a décidé de créer en juin 1993 une structure d'information à l'échelle de son territoire, capable de renseigner les particuliers (locataires et propriétaires) en matière de logement et d'habitat, de façon neutre et compétente. L'association départementale d'information sur le logement (ADIL) organise des consultations délocalisées. Cette association s'implique de plus en plus dans la mise en oeuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, notamment dans le cadre des bureaux d'accès au logement, du dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non décent, de la garantie des risques locatifs (GRL 67) que le Conseil Général a décidé de créer le 25 octobre 2010. Elle contribue également au conseil aux accédants à la propriété dans le cadre des dispositifs départementaux (PTZ +, PSLA, etc.).

L'ADIL viendra prendre sa place dans les futurs Points Info'Habitat 67 dont le principe a été confirmé par le Conseil Général lors de sa réunion du 25 octobre 2010.

La subvention départementale proposée s'élève à 177 000 € comme en 2011. La convention pour le versement de la subvention départementale pour l'ADIL, jointe en annexe, est soumise à votre examen. Elle renforce encore le rôle de l'ADIL pour déployer l'information sur les actions du Conseil Général.

Enfin, le budget 2012 se traduit par la mise en place du « pass-résidentiel sénior » (30 000 €) créé par le plan départemental de l'habitat afin d'accompagner les seniors dans l'accès à un logement pérenne et directement adapté à leur perte d'autonomie.

1334 - Garantie pour l'habitat

Crédits proposés au B.P. 2012 : 5 000 €

Crédits inscrits au B.P. 2011 : 7 000 €

Ce mode d'action concerne la garantie apportée par le Département aux prêts bonifiés consentis par les banques aux accédants à la propriété dans le cadre d'un dispositif créé par l'association départementale pour la construction (ADC), et représente un besoin de crédit de 5 000 €.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
1333	Conseil de l'habitat	950 000,00 €	947 000,00 €
1334	Garantie pour l'habitat	7 000,00 €	5 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012

- attribue une subvention de fonctionnement de 177 000 € à l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL 67) pour l'année 2012

- approuve la convention à intervenir entre le Département et l'ADIL 67 pour le versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2012, et autorise le président du Conseil Général à la signer.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL